



## **Assemblée générale mixte d'Advicenne du 14 juin 2021 Mise à disposition des documents préparatoires**

**Paris, France, le 24 mai 2021 – 18h15 CEST** - Advicenne (Euronext : ADVIC), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, informe ses actionnaires de la tenue à huis-clos (hors la présence physique des actionnaires) de son assemblée générale mixte le 14 juin 2021 à 11 h au 46 rue Saint Lazare - 75009 Paris, France.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, **l'assemblée générale mixte du 14 juin 2021 à 11 h se tiendra au 46, rue Saint Lazare - 75009 Paris, à huis clos, hors la présence des actionnaires** et des personnes pouvant habituellement y assister, en application des dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, modifié par l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et dont la durée d'application a été prorogée le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations récentes de l'AMF, les actionnaires d'Advicenne sont priés à exprimer leur **vote exclusivement à distance, avant l'assemblée générale, en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au président de l'assemblée, selon les modalités détaillées dans l'avis préalable paru au BALO le 10 mai 2021.**

L'assemblée générale fera l'objet d'une retransmission en direct, dont les modalités seront précisées ultérieurement sur le site internet de la Société, rubrique [Investisseurs / Assemblée générale](#). Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement cette rubrique. Un enregistrement de la séance sera également accessible en différé dans les délais légaux sur le site internet de la Société.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 10 mai 2021. L'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales le 28 mai 2021.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société ([www.advicenne.com](http://www.advicenne.com)).

Les documents préparatoires à l'assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, sont mis à disposition au siège social.

Tout actionnaire peut demander à la Société de lui adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par email à l'adresse suivante: [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com). L'actionnaire est invité à faire part dans sa demande de l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront lui être adressés conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée et prorogée. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.



## A propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en Néphrologie. Son candidat médicament principal est actuellement en fin de développement clinique dans deux maladies rénales : l'acidose tubulaire rénale et la cystinurie. ADV7103 a récemment reçu l'autorisation de mise sur le marché Européenne pour le traitement de l'ATRD. Basée à Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

Pour plus d'informations : <https://advicenne.com/>

## Contacts :

### Advicenne

David Solomon, Président  
Didier Laurens, Directeur Général  
+33 (0)4 66 05 54 20

Email : [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)

### NewCap

#### Communication financière

NewCap  
Dusan Oresansky & Emmanuel Huynh  
+33 (0)1 44 71 94 94

#### Relation Presse

NewCap  
Nicolas Merigeau  
+33 (0)1 44 71 94 98

Email : [advicenne@newcap.eu](mailto:advicenne@newcap.eu)

### Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi  
+44 (0)20 3709 5700

Email: [advicenne@consilium-comms.com](mailto:advicenne@consilium-comms.com)

## Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le



marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 décembre 2020 sous le numéro D.20-1017. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.